

# LE VÉRIDIQUE, OU COURIER UNIVERSEL.

(DICERE VERUM QUID VERUM?)

Du 11 FLOREAL, l'an 4 de la République Française: ( Samedi 30 AVRIL 1796 v. 3. )

*SENTENCE de mort prononcée par le tribunal criminel de Toulouse, contre le bourreau de cette ville, et de trois de ses complices. = Armement en Espagne. = Nouvelles de la Belgique. = Assassinat du courrier de Lyon. = Incendie du secrétariat de l'hôtel de la marine. = Rapport sur l'ammistie accordée aux révoltés de la Vendée. = Discussion sur le mode de paiement de la contribution de l'an IV.*

## A V I S.

L'adresse de cette feuille est maintenant au citoyen Leroux commis dans le bureau de ce journal, rue des Prêtres St. Germain-l'Auxerrois, n<sup>o</sup>. 42. Le prix est de 750 l. en assignats ou de 9 l. en numéraire pour trois mois. Les abonnemens doivent, autant qu'il est possible, dater du commencement d'un mois.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

### ARMÉE D'ITALIE

Au quartier-général de Carcare, 27 germinal.

*Le général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.*

Je vous ai rendu compte, citoyens directeurs, de deux victoires que notre armée a remportées sur les armées autrichienne et sarde combinées; j'ai à vous rendre compte aujourd'hui des opérations de l'armée pendant la journée du 26, c'est-à-dire, du combat de Dégo; de celui de Saint-Jean, de l'occupation de Montezemo, et de ma jonction avec la division du général Serrurier, que j'avois pour garder le Tanaro et la vallée d'Oneille.

La droite de l'armée, fatiguée du combat de la veille qui avoit fini fort tard; toute entière livrée à la sécurité de la victoire, se laissa enlever, à la pointe du jour, le village de Dégo par 7000 autrichiens, qui vinrent l'attaquer avec la plus grande audace (1). La générale battit bientôt à l'aile droite, et immédiatement après, au quartier-général. Le général Massena, dès l'instant qu'il eut rallié une partie de ses troupes, commença l'attaque; nos troupes furent repoussées par trois fois différentes. Quand j'arrivai, je trouvai le général Causse, ralliant la 99<sup>e</sup> demi-brigade, chargeant les ennemis, et prêt à les atteindre à la baïonnette, lorsqu'il tomba blessé à mort. La manière dont il s'étoit conduit la veille, sa conduite intrépide au moment de sa mort, l'ont fait vivement regretter du soldat. La

première chose qu'il me demanda lorsqu'il me vit, fut: *Dégo est-il repris?* Il étoit deux heures après-midi, et rien n'étoit encore décidé; déjà je faisais former en colonne la 39<sup>e</sup> demi-brigade, commandée par le général de brigade Victor; lorsque l'adjudant-général Lance rallia la 8<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, et se précipita à sa tête, sur la gauche de l'ennemi: un instant ses troupes chancelèrent, mais il les décida par son intrépidité. Ce brave officier a eu, pendant le combat, une épaulette emportée par une balle; il s'est, depuis la guerre, distingué par son activité, son courage et ses connoissances. Je vous demande pour lui la place de général de brigade, vacante par la mort du général Causse.

La cavalerie acheva la déroute, et recueillit grand nombre de prisonniers. L'on évalue la perte de l'ennemi à deux mille hommes, dont 1400 prisonniers, parmi lesquels plusieurs officiers supérieurs. Nous avons perdu le chef de brigade Rondeau; surnommé le brave, et le chef de brigade Dupuis.

L'adjudant-général Vignolle, sous-chef de l'état-major, et le citoyen Murat, mon aide-de-camp, chef de brigade, ont beaucoup contribué au succès de cette journée.

D'un autre côté, le général Rusca s'est emparé de la position intéressante de Saint-Jean, qui domine la vallée de la Bormida; il a pris deux pièces de canon et fait cent prisonniers.

Le général de division Serrurier, s'est emparé des hauteurs de Batisolo, de Bagnasco et de Ponte-Nocetto; il a fait soixante-un prisonniers, parmi lesquels un lieutenant-colonel. Le général Angereau a occupé les redoutes de Montezemo, que l'ennemi a évacuées à son approche; il a par-là ouvert nos communications avec la vallée du Tanaro, et la division du général Serrurier.

Il m'est impossible de vous envoyer les traits de courage et les noms de ceux qui se sont spécialement distingués; dès le moment que nous serons moins en mouvement, et que les différens généraux auront envoyé leur relation à l'état-major, je m'empresserai de vous en faire part.

Signé BONAPARTE

(1) *Baulieu espérant réparer ses échecs, rassembla 7000 hommes, l'élite de son armée, pour tenter un coup de désespoir.*

( 2 )  
*Extrait d'une lettre du commissaire du directoire  
exécutif près l'armée d'Italie, au citoyen Carnot.*

A Millesimo, 28 germinal.

Je vous écris ces deux lignes pour vous apprendre que l'armée piémontaise a évacué le camp retranché de Ceva, ainsi que la ville. Nos troupes y sont maintenant. Ils ont seulement laissé cinq à six cents hommes dans le fort, qui ne fera pas une longue résistance.

*Bruxelles, — 5 floréal.* Il paroît certain, d'après tous les rapports qui nous arrivent des bords du Rhin, que les autrichiens feront leurs plus grands efforts sur le Bas-Rhin : chaque jour il arrive des renforts considérables de troupes sur la Lahn et la Sieg, et dans les environs de la forteresse d'Erenbreistein, et l'on attend encore plus de 20 mille hommes sous peu de jours dans les environs de Siegbourg : les cinq régimens belges d'infanterie et celui de Latour, dragon, se rendent également de ce côté-là ; un camp considérable vient d'être formé par l'ennemi derrière la Sieg. Les français de leur côté sont en mouvement sur la rive droite, et viennent de s'avancer jusqu'à une petite distance des postes autrichiens. L'on s'attend d'un moment à l'autre à recevoir la nouvelle d'une action importante.

Vers le Haut-Rhin il y a encore plus de mouvement parmi les troupes républicaines ; une armée considérable est déjà en mouvement, et le général Jourdan en prendra lui-même le commandement. Toutes les troupes qui étoient restées derrière la Moselle en partent et se portent vers Traerbach. Les autrichiens ont fait passer la Nahe à un corps d'armée formé des troupes arrivées des environs de Mayence.

L'on vient de recevoir un détail intéressant sur la conduite des hollandais après qu'ils eurent arrêté, à Flessingue, le navire suédois la *Toscane*. L'amiral van Stabel informé des difficultés que l'on faisoit pour le laisser passer, partit de Dunkerque avec une escadrille de sept petits bâtimens armés. Arrivé à Flessingue, les commissaires de la marine hollandaise lui demandèrent douze heures pour délibérer ; à quoi van Stabel répondit qu'il ne pouvoit lui donner douze minutes. Alors les hollandais menacèrent de faire feu sur son escadre et de faire couler bas le bâtiment suédois. Enfin, après des pourparlers violens, des menaces et presque des voix de fait qui auroient pu avoir des suites incalculables, le vaisseau suédois, arraché pour ainsi dire par la force, passa au milieu des batimens de guerre français, après que les hollandais eurent protesté en forme. Que l'on juge, d'après ces détails, quelles sont les intentions du gouvernement actuel de la Hollande sur la liberté de l'Escant.

*Paris, le 10 floréal.*

L'observateur a eu encore hier occasion d'admirer les vicissitudes de la fortune ; cette légion de police couverte de sang et de lauriers en vendémiaire, comptant sur la reconnaissance du gouvernement, se croyoit assurée d'un poste inamovible à Paris, se flattoit de partager à jamais le profit et les honneurs de la garde du directoire. Mais soit que l'orgueil de la victoire ait changé ses mœurs, soit que ses mœurs ne fussent pas dignes de son courage, en très-peu de tems elle a fatigué la pa-

tience des citoyens de Paris, et la reconnaissance du gouvernement. On a cru devoir l'éloigner des délices de Capoue. On a voulu qu'après avoir vaincu sur les rives de la Seine, elle allât vaincre encore sur les bords du Rhin. Cette légion a d'abord opposé une résistance passive qu'on peut appeler mutinerie plutôt que révolte. On prétend que par quelques propos hasardés, elle a semblé solliciter l'assistance du peuple ; mais pressée par le gouvernement, rebulée par le peuple, il ne lui est resté de ressource que dans l'obéissance. Et afin que l'habitant de Paris ne fût pas tenté de la plaindre, plusieurs d'entre eux parcouroient les rues du quartier Saint-Honoré en proférant des menaces, et distribuant des coups de sabre aux passans. On en a arrêté quelques-uns qu'on a envoyés en prison. Le journal des Hommes-libres, en rendant compte de la petite disgrâce de cette légion, remarque avec justesse que la plupart des instrumens de la révolution ont été brisés par la révolution. Il cite les gardes-françaises, les gendarmes dispersés, anéantis, dévorés, sacrifiés par elle. Il auroit pu citer également des bataillons de législateurs et d'autres révolutionnaires de toutes les sectes, de tous les partis, sacrifiés sur l'autel que leurs mains avoient élevé, et il auroit pu saisir ce texte pour nous faire sentir les avantages d'une douce tolérance, au lieu de peindre et de supposer les royalistes altérés de sang pour exciter à répandre le leur, ou plutôt à exterminer tous ceux auxquels sa faction jugera utile d'attacher ce signe de réprobation.

Les autorités constituées sont trop souvent forcées de consumer à réfuter les calomnies des journaux mercenaires, un tems qu'elles auroient autrement employé pour le bien public ; car ce bien public même exige qu'elles repoussent des accusations qui négligées, pourroient altérer la confiance du gouvernement ou des administrés. La Sentine de Louvet, qu'il appelle Sentinelle, avoit ces jours derniers recueilli une adresse prétendue envoyée au directoire exécutif, par les agens de la commune de Brioude, dans laquelle on annonçoit que cette commune étoit au moment de devenir le foyer d'une nouvelle Vendée. Ces mêmes agens nous envoient copie d'une adresse au directoire exécutif, par laquelle ils s'inscrivent en faux contre celle que Louvet a inséré dans son journal, et démentent la supposition de cette Vendée prochaine, dont il n'y a aucun symptôme chez eux. Ils attestent que nulle part les loix ne sont mieux et plus ponctuellement observées, que la plus parfaite tranquillité règne parmi leurs concitoyens.

On n'imagineroit pas les preuves sur lesquelles cette supposition d'une Vendée nouvelle étoit appuyée : on avoit autrefois chanté à Brioude le *Réveil du Peuple*, et une section y avoit rejeté les décrets des 5 et 13 fructidor. En ce cas là, Paris tout entier seroit donc aussi une Vendée ! On prétend que Louvet n'est plus payé pour écrire. C'est bien ; mais ce n'est pas assez. Il faudroit le payer pour ne pas écrire, et ne pas détourner de leurs fonctions utiles des administrateurs recommandables par un zèle et un patriotisme éclairés.

*Des départemens mis en état de siège.*

Le directoire exécutif a déclaré seize départemens en

État de siège : le département de la Manche est du nombre. Si une mesure aussi extraordinaire est légitimée par les incursions des chouans, il faut aussi considérer qu'elle prive un cinquième de la république du régime de la constitution; et sous ce point de vue, elle devrait fixer l'attention des deux conseils. Prenons pour exemple la commune de Coutances. Les chouans, il est vrai, se sont montrés dans quelques cantons du ci-devant district; mais ces menaces peu redoutables sont-elles capables de donner des traintes sur notre ville? La négative n'est pas douteuse. Depuis le 25 pluviôse, nous sommes ici en état de siège, et nous n'avons pas même entendu parler d'assiégeans. Cependant toute l'autorité administrative est entre les mains du général et du commandant : non pas que les bons citoyens aient à se plaindre de la conduite de ces deux chefs; l'estime publique qui les honore, les dénonciations fabriquées contre eux dans l'ombre par les adorateurs du code anarchique de 1793, sont la preuve de leur bonne conduite; mais nous pouvons les perdre, et alors, qui peut prévenir l'avenir? L'état de siège est cause que, nonobstant la constitution et l'article 638 très-précis du code des délits et des peines, l'on décachette les lettres à la poste!..... Calculez le reste..... Il est donc instant que le directoire distingue les départements vraiment menacés, de ceux qui peuvent sans danger être gouvernés constitutionnellement, et qu'il s'empresse de leur rendre ce régime, qui ne déplaît qu'aux anarchistes et aux désorganiseurs.

Hier matin, à quatre heures et demie, le feu s'est manifesté à l'hôtel de la Marine, rue ci-devant Royale, avec la plus grande violence. Tout le monde étoit au lit, et les secours sont arrivés très-lentement; une grande partie des bureaux, et particulièrement ceux du secrétariat, ont été brûlés avec tous les papiers qui s'y trouvoient.

Les Jacobins disent que c'est encore un coup des chouans; ceux-ci en chargent les jacobins. Ceux qui aiment à dire des méchancetés cruelles, prétendent que c'est une solde de compte. Ceux qui ne voient dans ce malheureux événement, que la suite d'une imprévoyance, disent qu'un des comités ayant passé la nuit pour un travail pressé, s'est endormi, et que sa lumière ayant mis le feu à l'un des cartons, et successivement à tout l'appartement, il n'a eu que le tems de se sauver. Personne n'a péri.

Nous apprenons par le dernier courrier d'Espagne, que l'escadre de cette nation, destinée pour la Méditerranée, est composée de 23 vaisseaux de ligne, 15 frégates et 4 corvettes. Cet armement fait renouveler le bruit que l'Espagne veut au moins faire respecter sa neutralité par l'Angleterre, qui a vu de mauvais œil la paix particulière que cette puissance a conclue avec la république française.

On écrit de Toulouse que quatre scélérats, parmi lesquels on compte le bourreau de cette ville, patriote exclusif, et un de ses confrères, président de la société populaire de Bayonne, dans ses beaux jours,

viennent d'être condamnés à mort, comme assassins, par le tribunal criminel.

Lorsque Carnot fut placé dans le directoire, on eut lieu d'admirer la bizarrerie des révolutions, qui élèvent souvent aux premières dignités, le même homme qu'au paravant elles précipitoient vers l'échafaud. Après le 9 thermidor, qui nous eût dit qu'au bout d'un an, Carnot deviendrait, du consentement et par le choix de la convention, un des chefs de l'administration, eût passé pour un insensé. Il semble que dans ces tems de troubles où rien ne suit une marche ordinaire; où le caprice des partis est le seul mobile qui conduit tout, la meilleure manière de former des conjectures, c'est de prophétiser tout le contraire de ce qui devrait naturellement arriver. Quoi qu'il en soit, on assure que le Carnot du directoire n'est plus le Carnot du comité de salut public. Voici une anecdote que plusieurs journaux ont répété: un homme se présente à Carnot, demandant une place: — *Je suis denombre des patriotes persécutés au 9 thermidor.* — Ce n'est plus un titre de recommandation. Je vous ai vu, ce me semble, chez Robespierre. — *Cela est vrai; mais je vous observe que le directoire m'a nommé membre de la municipalité de Paris.* — Voilà une plume et de l'encre, donnez votre démission, je vous y invite. *Le patriote persécuté* donne à l'instant sa démission. Nous ne garantissons point l'authenticité de ce fait; mais s'il est vrai, il prouve que les espérances que les jacobins paroissoient fonder sur Carnot, ne sont rien moins que solides.

On dit que les mandats sont, pour certaines gens, un privilège, et comme un brevet légal de vol et de pillage.

Louvet continue à écrire des romans de conspirations avec un style précieux; quelques gens disent qu'il a de l'esprit; on doit plutôt dire de lui ce que madame de Sévigné disoit du père Maimbourg, qu'il a le délicat des mauvaises ruelles.

Que voulez-vous? disoit Louis XIV à un homme qui lui exposoit ses besoins: — Sire, la survivance. — De qui? — De votre éléphant. En effet, l'éléphant venoit de mourir, auquel on donnoit six livres de pain et quatre bouteilles de vin par jour. Combien de gens ruinés par les assignats et par les mandats, voudroient avoir la survivance du cheval de Quiberon, nourri aux frais de l'état!

C'est aujourd'hui la fête des époux; celle des veuves et des orphelins seroit plus nombreuse, sur-tout si l'on faisoit un service public pour les victimes de la révolution.

Encore un assassinat! Le courrier allant de Paris à Lyon, parti le 3 floréal, a été assassiné dans la forêt de Senar. L'argent, les mandats et les assignats contenus dans les dépêches, ont été volés. Un homme qu'il avoit reçu dans sa voiture comme voyageur, et qui étoit d'intelligence avec les voleurs, lui a tiré un coup de

(4)  
Pistolet à un signal convenu ; les autres ont aussi-tôt  
tacé le postillon et pillé la voiture.

#### DERNIER AVIS.

Les personnes qui ont reçu jusqu'à présent le Veri-  
dique, et qui en annonçant le terme de leur abonnement,  
n'ont point fait connoître leurs intentions d'une manière  
positive, sont de nouveau prévenues que tout envoi  
leur sera supprimé au 15 floréal fixe.

En consignat ici l'expression de notre reconnois-  
sance pour les témoignages d'estime et de confiance  
dont continuent à nous honorer la plupart des anciens  
abonnés au Courier Universel, nous les prions de ne pas  
nous charger de répéter les fonds qu'ils ont adressés à la  
rue d'Antin ; nous n'avons et ne voulons plus avoir rien  
de commun avec cette société. Cependant pour répondre  
à la préférence qu'on nous accorde sur le Véridique-  
Rôdeur ou sur le Courier-Universel-Rôdeur, nous con-  
tinuerons à remplir les engagements de ce genre, nous  
en rapportant à ce sujet à la probité et à la délicatesse  
des abonnés.

### CORPS LÉGISLATIF.

#### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de CRASSOUS (de l'Hérault.)

Séance du 10 floréal.

Morisson, organa d'une commission spéciale, fait un  
rapport sur un message du directoire, qui avoit de-  
mandé si la loi du 8 floréal, an 3, qui accorde une am-  
nistie aux révoltés de la Vendée, est applicable à leurs  
complices. Le rapporteur propose l'affirmative, pourvu  
que depuis la publication de la loi, ils soient restés fi-  
dèles à la république.

Cette proposition est adoptée.

La discussion s'ouvre sur le mode de paiement de la  
contribution de l'an 4.

Balan appuie le projet de la commission ; il reproduit  
les motifs qu'il a déjà exposés contre l'impôt en nature.

Befroy et Dubois-Crancé sont d'un avis contraire ;  
ils soutiennent que l'impôt en nature est le seul admis-  
sible dans un gouvernement républicain, parce que sui-  
vant toujours la progression des récoltes, il ne vexé pas  
les contribuables. Ils croient aussi que c'est le seul moyen  
de pourvoir aux besoins de nos armées en ce moment.

Dubois-Crancé lit un très-long projet de résolution ;  
le principal article porte, que la contribution foncière  
pendant toute la durée de la guerre sera acquittée en na-  
ture et à raison du 10e. du produit de la récolte.

Le conseil ordonne l'impression du discours et du  
projet de résolution présenté par Dubois-Crancé.

Louvet (de la Somme) prononce un discours contre  
le système de l'impôt en nature. L'orateur retrace tous  
les obstacles qui s'opposent à l'établissement de cet im-  
pôt, les vexations qui en accompagnent la perception,  
et les dépenses qu'elle entraîne. Son discours sera aussi  
imprimé.

La suite de la discussion est ajournée à demain.

### CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de LECOULTEUX - CANTELEUX.

Séance du 7 floréal.

Le conseil renvoie à l'examen de commissions spé-  
ciales deux résolutions du conseil des cinq-cents. La  
première met une somme de 30 millions à la disposition  
du ministre de la marine.

La seconde annule l'arrêté d'un-représentant du pe-  
ple, relatif à l'acquisition d'un bien national.

Un secrétaire fait la seconde lecture de la résolution  
concernant les successions.

Cretet fait le rapport sur la résolution relative à la  
confection des mandats territoriaux.

La commission dont il est l'organe, a trouvé que  
toutes les précautions qui ont été prises par la résolu-  
tion étoient propres à prévenir les abus qui pourroient  
s'introduire dans cette fabrication, et qu'elles étoient  
suffisantes pour garantir la sécurité publique. Le rap-  
porteur conclut en proposant d'approuver la résolution.  
Le conseil l'approuve.

On procède à la nomination de cinq commissaires  
pour la surveillance de la trésorerie nationale. Les  
commissaires sont Lebrun, Vernier, Lecoulteux, Jo-  
hannot et Barbé-Marbois.

Séance du 8 floréal.

Après avoir approuvé, comme à l'ordinaire, la rédac-  
tion du procès-verbal de la veille, le conseil a reçu  
l'hommage d'un-ouvrage de Thomas Payne, sur la situa-  
tion des finances de la Grande-Bretagne. A l'ouvrage  
étoit joint une lettre, dont on a donné connoissance.  
Elle renferme en substance l'annonce de la chute pro-  
chaine de l'empire britannique, dont Thomas Payne  
assigne deux causes certaines: 1<sup>o</sup>. Le dégoût de la royauté  
héréditaire, qui a fait de grands progrès dans le peuple ;  
2<sup>o</sup>. le système des emprunts qui ruine les finances, qui  
ne sont plus soutenues par l'enthousiasme qui leur fai-  
soit accorder toute confiance.

Le conseil a ordonné le renvoi de l'ouvrage à la bi-  
bliothèque, et l'impression de la lettre.

Cette mesure n'aura sûrement pas plus d'influence sur  
le gouvernement britannique, que les beaux écrits de  
MM. Calonne, d'Yvernois et Malet-du-Pan, n'en ont eu  
sur notre révolution.

Le conseil entend ensuite un rapport sur la résolution  
qui détermine le mode de jugement de la validité des  
prises.

Marbois, qui a parlé au nom de la commission chargée  
de son examen, en a fait un recueil des dispositions di-  
plomatiques à cet égard ; et le conseil, en ordonnant  
l'impression, a enrichi la nation d'une des plus savantes  
productions sur le droit des gens.

L'avis de la commission a été d'adopter la résolution,  
dont la principale disposition est : Que les jugemens des  
prises seront terminés par les tribunaux de départe-  
ment.

L'adoption a été prononcée.

Séance levée.